



Municipalité de Fassett

19, rue Gendron, Fassett (Québec) J0V 1H0
Tél. : (819) 423-6943 / Fax : (819) 423-5388 / Courriel : munfassett@mrcpapineau.com

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-12

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2018, le conseil a adopté, par la résolution 2018-07-167 le premier projet de règlement de modification numéro 2018-11 intitulé **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-12**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 septembre 2018, à 19h00 au 19 de la rue Gendron. L'objet de cette assemblée est de présenter certaines modifications:

Le premier paragraphe de l'article 12.4 Caravanes, roulottes et remorques de camping est remplacé par celui qui se lit comme suit;

Aucune caravane, roulote et remorque de camping ne peut être implantée sur le territoire de la municipalité, sauf à l'intérieur des terrains de camping. Dans tels cas, aucun ajout ou construction ne peut être fait à l'exception d'une galerie, d'une terrasse, d'une véranda ou d'un abri ouvert. Ces dites constructions doivent être réalisées de sorte que la roulotte demeure transportable et déplaçable sur ses propres roues.

3. Le projet de règlement peut être consulté tous les jours du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 au bureau municipal, au 19, rue Gendron, à Fassett.
4. Les modifications du projet de règlement numéro 2018-11 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-12 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le présent projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité.

5. Au cours de cette assemblée, le Maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Fait et donné à Fassett, le 23 août 2018.

Par Chantal Laroche
Directrice- Générale et Secrétaire- trésorière par intérim